

**Avenant n° 01**  
**au marché n° M 05 0129 U Saint Médard en Jalles / Saint Aubin de Médoc /**  
**Le Taillan Médoc – secteurs le Bourdieu/Bébian / Verdelet**  
**Etude pré opérationnelle**

Entre :

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, son président, en vertu de la délibération n°07/0954, du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2007, ci après désignée « la CUB » ;

D'une part,

Et :

Jean François REVERT, architecte urbaniste,

D'autre part,

**PREAMBULE**

Par délibération n° 2006/0121 du 24 février 2006, le Conseil de communauté a décidé de confier, après mise en concurrence et par Marché Public sur Procédure Adaptée, la réalisation des études pré opérationnelles sur les secteurs le Bourdieu / Bébian / Verdelet au groupement représenté par M. REVERT. A la suite de cette délibération, le marché M 05 0129 U a été notifié au titulaire, pour un montant de 195 800 €HT.

La réalisation des études a révélé que le délai initialement prévu, hors périodes de validation, était insuffisant compte tenu d'éléments extérieurs au marché, parmi lesquels la complexité des problématiques à intégrer ainsi que la réalisation à terme d'un éco quartier.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

Article 1 : les articles 1.4. du C.C.A.P. et 8 du C.C.T.P. sont annulés et remplacés selon la rédaction suivante :

« le marché est conclu pour une période de 21 (vingt et un) mois, à compter de l'ordre de service valant début des prestations. Cette durée s'entend hors périodes de validation qui suspendent les délais. »

Article 2 : tous les autres articles du marché demeurent inchangés.

Fait à Bordeaux, le .....

Pour la Communauté  
Urbaine de Bordeaux  
Le Président

Pour le Groupement  
JF REVERT